



Bilatérale FSU / ministère de l'ESR

Communiqué

19 décembre 2019

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a reçu la FSU le 19 décembre dernier pour un échange sur le projet de réforme des retraites et sur la future loi de programmation pluriannuelle de la recherche.

Pour la FSU, la question de la revalorisation des carrières et du renforcement de l'attractivité des métiers de l'ESR ne saurait être envisagée comme une compensation aux effets négatifs du projet de réforme des retraites. Les deux sujets sont donc à appréhender distinctement.

La FSU a rappelé son opposition catégorique au projet de retraite à points dont la ministre a confirmé les grandes lignes.

Le ministère envisage des augmentations indemnitaires en compensation des pertes de pension des personnels, mais il n'y a pas de chiffrage précis. La prise de décision ne se ferait qu'après le vote de la LPPR pour tenir compte des mesures de celle-ci.

La FSU a défendu au contraire une perspective de revalorisation des carrières et de traitement des questions d'attractivité par l'indiciaire, prioritairement sur l'indemnitaire. Cela limiterait l'individualisation et la logique managériale d'une part, et permettrait de limiter sinon résorber les inégalités constatées selon les établissements ; en outre, les carrières pourraient afficher davantage d'éléments d'attractivité.

La FSU a porté la nécessité de reconnaissance du doctorat dans les grilles des carrières des corps concernés. Elle a souligné la nécessité de prendre en compte les années passées à l'étranger, les années d'études et l'entrée tardive dans les métiers. Des conditions de reclassement de début de carrière qui sont défavorables doivent par exemple être améliorées.

La FSU a exprimé son désaccord avec le projet de contractuels de type « tenure tracks » et le recours généralisé aux contrats « de chantier ».

La FSU a revendiqué des mesures de carrière et de pouvoir d'achat pour tous les personnels, chercheur-es, enseignant-chercheur-es, BIATSS. Elle a constaté que les annonces sur les carrières et rémunérations dans le cadre de la LPPR restent très floues.

La FSU attend une revalorisation tangible des carrières et rémunérations des agents et l'abandon des projets conduisant à renforcer la précarité et les inégalités au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette audience a conforté la FSU dans sa détermination à poursuivre et amplifier la mobilisation, à appeler les personnels à faire massivement grève lors de la journée interprofessionnelle du 9 janvier 2020 et à préparer dès maintenant cette journée.

